

10.—Législation régissant le travail des enfants.

On trouvera dans l'édition de l'Annuaire de 1924, pages 702-714, une étude consacrée au travail de l'enfance au Canada, suivie d'un résumé comparatif des lois provinciales le régissant, notamment au regard de la fréquentation scolaire obligatoire, du certificat d'études que doivent exiger les patrons, de la virilité des jeunes apprentis et ouvriers, du minimum d'âge exigé pour le travail dans les manufactures, les ateliers, les bureaux et les mines, de la durée de la journée et de la semaine de travail, de l'interdiction du travail nocturne, des métiers et occupations interdits aux enfants; enfin de la protection des enfants se livrant au colportage ou autres métiers ambulants.

En 1924, le gouvernement fédéral amenda la loi sur la navigation afin de donner effet à trois projets de convention émanant de la Conférence Internationale du Travail, relatif aux enfants et adolescents travaillant à bord des navires, et régissant: (1) l'âge minimum de l'embarquement des enfants; (2) l'âge minimum des adolescents travaillant comme chauffeurs ou soutiers; (3) l'examen médical obligatoire des enfants et adolescents travaillant en mer. Ces amendements sont en vigueur depuis le premier janvier 1926.

11.—Le mouvement coopératif au Canada.

Une étude traitant du mouvement coopératif, parue dans l'Annuaire du Canada 1925, pages 712-728, comporte trois subdivisions, savoir: "Coopératives de consommation", "Crédit coopératif" et "Coopératives de production"¹. Faute d'espace, nous ne pouvons le reproduire ici, mais nous donnons ci-dessous un bref résumé de la situation actuelle, sous chacun de ces trois aspects.

1.—Coopératives de consommation.

Le premier magasin coopératif du Canada fut ouvert par des ouvriers mineurs, qui avaient pratiqué la coopération en Grande-Bretagne. Il était situé à Stellarton, N.-E.; ouvert en 1861, il dura jusqu'en 1916. Nombre d'entreprises similaires suivirent, mais les échecs furent nombreux, car on avait négligé de pourvoir à un fonds de réserve. L'Union Coopérative du Canada fut formée en 1909, par la fusion de six petites associations; elle comptait 1,595 membres. Depuis octobre 1909, elle publie une revue mensuelle "the Canadian Co-operator", dont nous avons extrait les statistiques suivantes, faisant ressortir les progrès réalisés par le mouvement coopératif.² (Tableau 22).

¹ Cette étude est l'œuvre de mademoiselle Margaret Mackintosh, du ministère du Travail, Ottawa.

² On trouvera dans l'Annuaire de 1925, pp. 716-7, de plus amples détails concernant l'Union Coopérative du Canada.